



132

DROIT

Liste hiérarchique des descripteurs

DROIT 132 54
 AUDIT JURIDIQUE 132 07
 DROIT COMPARÉ 132 31
 DROIT INTERNATIONAL 132 67
 CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69
 CONTRAT INTERNATIONAL 132 58
 DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
 DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99
 DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46
 DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98
 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68
 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78
 DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77
 DROIT MARITIME 132 79
 DROIT PRIVÉ 132 74
 DROIT AFFAIRES 132 61
 DROIT COMMERCIAL 132 72
 CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91
 CONTRAT COMMERCIAL 132 70
 DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92
 RECOUVREMENT CRÉANCE 132 80
 DROIT SOCIÉTÉ 132 62
 CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50
 FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
 STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81
 STATUT GROUPEMENT 132 71
 STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51
 STATUT SOCIÉTÉ 132 73
 PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52
 TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60
 DROIT CIVIL 132 85
 DROIT CONTRAT 132 56
 DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95
 RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96
 DROIT IMMOBILIER 132 86
 BAIL IMMOBILIER 132 97
 DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66
 DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19
 DROIT PRESSE 132 76
 DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
 DROIT AUTEUR 132 43
 DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35
 RÈGLEMENT GÉNÉRAL PROTECTION DONNÉES 132 38
 DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45
 DROIT SOCIAL 132 34
 DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36
 DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05

Liste des descripteurs par code

132 01 DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER
 132 02 CONSEIL PRUD'HOMMES
 132 04 POUVOIR DISCIPLINAIRE
 132 05 DROIT SÉCURITÉ SOCIALE
 132 07 AUDIT JURIDIQUE
 132 09 MARCHÉ PUBLIC
 132 10 DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC
 132 13 INSPECTION TRAVAIL
 132 14 DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
 132 18 DROIT ADMINISTRATIF
 132 19 DROIT PÉNAL NATIONAL
 132 20 DROIT SYNDICAL
 132 22 DROIT TRAVAIL
 132 29 DROIT URBANISME
 132 31 DROIT COMPARÉ
 132 34 DROIT SOCIAL
 132 35 DROIT DONNÉES PERSONNELLES
 132 36 DROIT PROTECTION SOCIALE
 132 37 DROIT PUBLIC
 132 38 RÈGLEMENT GÉNÉRAL PROTECTION DONNÉES
 132 39 DROIT CONSTITUTIONNEL
 132 43 DROIT AUTEUR
 132 45 DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
 132 46 DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER
 132 49 DROIT CIVIQUE
 132 50 CONSTITUTION SOCIÉTÉ
 132 51 STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF
 132 52 PROCÉDURE COLLECTIVE
 132 53 DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
 132 54 DROIT
 132 56 DROIT CONTRAT
 132 58 CONTRAT INTERNATIONAL
 132 60 TRANSMISSION ENTREPRISE
 132 61 DROIT AFFAIRES
 132 62 DROIT SOCIÉTÉ
 132 63 RESPONSABILITÉ DIRIGEANT
 132 66 DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ
 132 67 DROIT INTERNATIONAL
 132 68 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
 132 69 CONTENTIEUX INTERNATIONAL
 132 70 CONTRAT COMMERCIAL
 132 71 STATUT GROUPEMENT
 132 72 DROIT COMMERCIAL
 132 73 STATUT SOCIÉTÉ
 132 74 DROIT PRIVÉ
 132 75 NOTARIAT
 132 76 DROIT PRESSE
 132 77 DROIT NATIONAL ÉTRANGER
 132 78 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
 132 79 DROIT MARITIME
 132 80 RECOUVREMENT CRÉANCE
 132 81 STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE
 132 85 DROIT CIVIL

Voir liste alphabétique des descripteurs dans les pages suivantes

Liste hiérarchique des descripteurs

DROIT TRAVAIL 132 22
 CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02
 DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE
 CONTINUE 132 14
 DROIT SYNDICAL 132 20
 DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01
 INSPECTION TRAVAIL 132 13
 POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04
NOTARIAT 132 75
RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63
DROIT PUBLIC 132 37
 DROIT ADMINISTRATIF 132 18
 MARCHÉ PUBLIC 132 09
 DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10
 DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39
 DROIT CIVIQUE 132 49
 DROIT URBANISME 132 29

Liste des descripteurs par code

132 86 DROIT IMMOBILIER
132 87 DROIT COMMUNAUTAIRE
132 88 FORME JURIDIQUE ENTREPRISE
132 91 CONTENTIEUX COMMERCIAL
132 92 DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION
132 95 DROIT PERSONNES FAMILLE
132 96 RESPONSABILITÉ CIVILE
132 97 BAIL IMMOBILIER
132 98 DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL
132 99 DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES

Voir liste alphabétique des descripteurs dans les pages suivantes

AUDIT JURIDIQUE 132 07

EP	contrôle légalité
TG	DROIT 132 54
NE	Mission de vérification de la conformité d'une opération, ou de la situation d'une entreprise, aux règles juridiques en vigueur.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

BAIL IMMOBILIER 132 97

EP	bail commercial ; bail habitation ; bail professionnel ; contrat location immobilière ; fonds commerce
TG	DROIT IMMOBILIER 132 86
TA	GESTION LOCATIVE 421 21
NE	Contrat de location portant sur des locaux à usage commercial, professionnel ou d'habitation.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02

EP	contentieux prud'homal ; litige prud'homal
EP métier	conseiller prud'homal
TG	DROIT TRAVAIL 132 22
NE	Juridiction d'exception, élective et paritaire, qui a pour objet de régler les différends individuels entre salariés et employeurs nés à l'occasion du contrat de travail (litiges nés de sa conclusion, de son exécution ou de sa dissolution).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50

EP	fusion entreprises ; groupe sociétés ; transformation entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	CRÉATION ENTREPRISE 320 47
NA	Employé pour les formations aux aspects juridiques de la création d'entreprise ; pour les aspects généraux ou financiers, employer CRÉATION ENTREPRISE 320 47. Ne pas confondre avec FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88.
NSF	<i>310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91

EP	litige commercial
TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
NE	Différend entre une entreprise et ses clients ou ses fournisseurs, pouvant donner lieu à procédure ou à procès.
NSF	<i>313 Finances, banques, assurances, immobilier</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69

EP	arbitrage international ; litige international
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles de procédure applicables à un litige où existe un élément dit d'extranéité, c'est-à-dire étranger.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

CONTRAT COMMERCIAL 132 70

TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
NA	Employé pour les formations au contrat de vente ou d'achat ; pour les formations aux contrats commerciaux internationaux, employer CONTRAT INTERNATIONAL 132 58.
NSF	<i>312 Commerce, vente</i>
ROME	<i>K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux</i>
GFE	<i>Q Commerce</i>

CONTRAT INTERNATIONAL 132 58

EP	contrat commercial international
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles applicables à un contrat où existe un élément dit d'extranéité, c'est-à-dire étranger.
NSF	<i>312 Commerce, vente</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>Q Commerce</i>

DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10

TG	MARCHÉ PUBLIC 132 09
TA	ARCHIVAGE DÉMATÉRIALISATION 463 96
NE	Utilisation de la voie électronique (messagerie électronique, plateforme en ligne sur internet) pour les échanges d'informations intervenant dans le cadre des procédures d'achat public.
NSF	<i>326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

DROIT 132 54

EP	droit initiation
EP métier	avocat conseil ; formaliste ; juriste
TG	SCIENCES HUMAINES, ÉCONOMIE, DROIT, LANGUES 001 02
TS	<ul style="list-style-type: none"> • AUDIT JURIDIQUE 132 07 • DROIT COMPARÉ 132 31 • DROIT INTERNATIONAL 132 67 • DROIT MARITIME 132 79 • DROIT PRIVÉ 132 74 • DROIT PUBLIC 132 37
TA	DROIT ASSURANCE 410 39 ; DROIT BTP 222 17 ; DROIT ENVIRONNEMENT 125 18 ; DROIT FISCAL 133 54 ; DROIT MÉDICAL 434 15 ; DROIT RÉGLEMENTATION BANCAIRE 410 91 ; DROIT RURAL 210 81 ; DROIT TRANSPORT 318 94
NA	Employé pour les formations générales en droit. Employer si possible un descripteur plus précis.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1902 Collaboration juridique</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i> <i>K1904 Magistrature</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT ADMINISTRATIF 132 18

EP	contentieux administratif ; contrat administratif ; litige administratif
TG	DROIT PUBLIC 132 37
TS	• MARCHÉ PUBLIC 132 09
TA	FONCTION PUBLIQUE 130 41
NE	Ensemble des règles qui s'appliquent à l'administration dans sa gestion des services publics et dans ses rapports avec les particuliers.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT AFFAIRES 132 61

EP	droit économique
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	• DROIT COMMERCIAL 132 72 • DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT AUTEUR 132 43

EP	droit communication ; droit édition ; droit image ; droit information ; droit moral ; propriété littéraire artistique ; protection droit auteur
TG	DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
TA	COMMUNICATION ET INFORMATION 463 54
NE	Ensemble des règles juridiques relatives au droit d'auteur et aux droits voisins.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT CIVIL 132 85

EP	droit propriété ; droit succession ; régime matrimonial ; transmission patrimoine privé
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	• DROIT CONTRAT 132 56 • DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95 • RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96
TA	GESTION PATRIMOINE 410 14
NE	Partie du droit privé comportant les règles relatives aux personnes, aux relations de famille, au patrimoine et à sa transmission, aux obligations, aux contrats et aux sûretés.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT CIVIQUE 132 49

EP	droit élection ; droit électoral ; organisation élection
TG	DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT COMMERCIAL 132 72

TG	DROIT AFFAIRES 132 61
TS	• CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91 • CONTRAT COMMERCIAL 132 70 • DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92 • RECOUVREMENT CRÉANCE 132 80
TA	COMMERCE 345 54 ; GESTION COMMERCIALE ACHATS 340 54
NE	Ensemble des règles juridiques régissant les activités commerciales et les actes de commerce de toute personne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87

EP	droit européen ; droit Union européenne
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
TS	• DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99 • DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46 • DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98
TA	FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18 ; INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24 ; UNION EUROPÉENNE 131 92
NE	Droit supranational émanant des institutions de l'Union européenne auxquelles les Etats membres ont délégué leur compétence dans des domaines limités.
NA	Pour les formations aux institutions communautaires et leur fonctionnement, employer INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99

TG	DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
TA	FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18 ; INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24 ; TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78
NE	Ensemble des règles juridiques applicables dans le cadre de l'Union européenne pour ce qui concerne le domaine commercial ou financier.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46

TG	DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
NE	Ensemble des règles juridiques applicables en matière d'immobilier, dans le cadre de l'Union européenne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98

EP droit communautaire travail
 TG DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
 TA POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE 130 80
 NE Ensemble des règles juridiques applicables aux relations sociales dans le cadre de l'Union européenne (relations de travail et protection sociale).

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT COMPARÉ 132 31

TG DROIT 132 54
 NE Étude comparative des législations et des règles juridiques propres à des pays différents.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92

EP droit consommateur
 TG DROIT COMMERCIAL 132 72
 NA Employé pour les formations au droit du consommateur et aux règles juridiques gouvernant la concurrence.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux*
K1903 Défense et conseil juridique
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39

TG DROIT PUBLIC 132 37
 TS • DROIT CIVIQUE 132 49
 TA INSTITUTION POLITIQUE 130 87 ; SCIENCE POLITIQUE 130 54
 NE Ensemble des règles juridiques contenues dans la Constitution et relatives aux institutions qui permettent l'établissement, la transmission, l'exercice de l'autorité dans l'État.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT CONTRAT 132 56

EP droit mandat ; droit obligation
 TG DROIT CIVIL 132 85
 NE Partie du droit civil qui détermine les règles applicables aux contrats et aux mandats.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35

TG DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
 TS • RÉGLEMENT GÉNÉRAL PROTECTION DONNÉES 132 38
 TA PROTECTION DONNÉES 310 22 ; RÉSEAU SOCIAL 462 52 ; SÉCURITÉ INFORMATIQUE 310 06
 NA Employé pour les formations liées à la protection des données personnelles des individus ou des entreprises, notamment les données diffusées sur internet et dans les supports informatiques.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14

EP droit formation continue ; droit formation tout au long de la vie ; droit FPC ; législation formation professionnelle continue ; législation FPC ; réforme formation professionnelle
 TG DROIT TRAVAIL 132 22
 TA CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE 133 64 ; INGÉNIERIE FORMATION 445 57 ; POLITIQUE FORMATION 130 92
 NE Ensemble des règles juridiques concourant à la réglementation de la formation professionnelle continue.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle*
K1903 Défense et conseil juridique
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT IMMOBILIER 132 86

EP accès logement ; contrat vente immobilière ; DALO ; droit foncier ; droit habitat ; droit logement opposable ; législation immobilier ; législation loyer
 TG DROIT PRIVÉ 132 74
 TS • BAIL IMMOBILIER 132 97
 TA DROIT BTP 222 17 ; FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21 ; IMMOBILIER 421 54 ; TAXE FONCIÈRE 133 10

NE Ensemble des règles de droit qui régissent l'acquisition, la location, la vente et la gestion des biens immeubles.

NA Pour les formations aux logements sociaux, employer LOGEMENT SOCIAL 421 71.

NSF *128 Droit, sciences politiques*
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

DROIT INTERNATIONAL 132 67

TG	DROIT 132 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> • CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69 • CONTRAT INTERNATIONAL 132 58 • DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87 • DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68 • DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78 • DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77
TA	FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27 ; RÉGLEMENTATION COMMERCE INTERNATIONAL 342 32 ; STRATÉGIE INTERNATIONALE 320 05
NE	Partie du droit privé ou public, qui a pour objet le règlement des relations entre Etats.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68

EP	DIH ; droit commercial international ; droit humanitaire ; droit international humanitaire
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles juridiques qui régissent les situations de droit privé comportant un élément d'extranéité.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78

TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
TA	ÉCONOMIE INTERNATIONALE 131 83 ; POLITIQUE INTERNATIONALE 130 36
NE	Droit applicable aux relations entre les Etats et les autres sujets de la société internationale.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66

EP	constat huissier ; droit processuel ; expertise judiciaire ; liquidation judiciaire particulier ; procédure civile ; procédure judiciaire
EP métier	clerc huissier ; expert judiciaire
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NE	Ensemble des règles gouvernant l'organisation et le fonctionnement de la justice.
NA	Employé également pour les formations à la procédure civile.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1901 Aide et médiation judiciaire</i> <i>K1902 Collaboration juridique</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT MARITIME 132 79

TG	DROIT 132 54
TA	TRANSPORT MARITIME 318 72
NE	Ensemble des règles juridiques relatives à la navigation maritime, au transport de voyageurs et de marchandises par mer.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77

EP	droit pays étranger
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NA	Employé pour les formations à l'étude du droit en général d'un ou plusieurs pays étrangers ; pour les formations au droit du travail en vigueur à l'étranger, employer DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19

EP	responsabilité pénale
EP métier	responsable contrat
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NE	Partie du droit privé qui a pour objet la prévention et la répression des infractions en France.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95

EP	droit famille ; droit personne vulnérable
TG	DROIT CIVIL 132 85
TA	AIDE FAMILLE 440 26 ; AIDE SOCIALE ENFANCE 440 32
NE	Ensemble des règles juridiques relatives aux personnes (personnalité, état, capacité) et à la famille (filiation, mariage, régimes matrimoniaux, successions, etc.).
NA	Pour les formations aux aides sociales à la famille, employer AIDE FAMILLE 440 26 ; pour celles portant sur l'aide sociale à l'enfance, employer AIDE SOCIALE ENFANCE 440 32.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT PRESSE 132 76

TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT PRIVÉ 132 74

TG	DROIT 132 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> • DROIT AFFAIRES 132 61 • DROIT CIVIL 132 85 • DROIT IMMOBILIER 132 86 • DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66 • DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19 • DROIT PRESSE 132 76 • DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53 • DROIT SOCIAL 132 34 • NOTARIAT 132 75 • RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63
NE	Ensemble des règles qui régissent les rapports des particuliers entre eux.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45

EP lutte contrefaçon industrielle ; propriété industrielle
 TG DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
 TA RECHERCHE DÉVELOPPEMENT 320 62
 NE Ensemble des règles juridiques relatives aux brevets, marques, dessins et modèles.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53

EP droit audiovisuel ; droit informatique ; droit internet ; droit multimédia ; droit numérique ; licensing ; lutte contrefaçon intellectuelle ; protection légale données informatiques

TG DROIT PRIVÉ 132 74

TS • DROIT AUTEUR 132 43

• DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35

• DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45

TA SÉCURITÉ INFORMATIQUE 310 06

NE Partie du droit privé qui englobe le droit de la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits voisins.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36

TG DROIT SOCIAL 132 34

TS • DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05

TA PROTECTION SOCIALE 330 24

NA Employé pour les formations traitant des règles juridiques ou de la réglementation des différents organismes de protection sociale (prévoyance, chômage, mutuelles, etc.). Pour les formations traitant spécifiquement de l'organisation de la Sécurité sociale et/ou des services et prestations gérés par celle-ci, employer DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT PUBLIC 132 37

EP droit judiciaire public

TG DROIT 132 54

TS • DROIT ADMINISTRATIF 132 18

• DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39

• DROIT URBANISME 132 29

TA GESTION PUBLIQUE 131 21

NE Ensemble des règles relatives à l'organisation de l'État et à ses rapports avec les particuliers.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05

TG DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36

NE Ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation de la Sécurité sociale, aux assurances sociales, aux régimes des allocations et des prestations familiales, etc.

NA Pour les formations traitant des règles juridiques ou de la réglementation des différents organismes de protection sociale, employer DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT SOCIAL 132 34

EP législation sociale

TG DROIT PRIVÉ 132 74

TS • DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36

• DROIT TRAVAIL 132 22

TA ADMINISTRATION PERSONNEL 330 52 ; POLITIQUE SOCIALE 130 72 ; PROTECTION SOCIALE 330 24

NE Branche du droit constitué par l'ensemble des règles régissant les relations de travail.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT SOCIÉTÉ 132 62

EP domiciliation entreprise ; domiciliation société

TG DROIT AFFAIRES 132 61

TS • CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50

• FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88

• PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52

• TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60

TA CONNAISSANCE ENTREPRISE 131 15 ; FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82

NE Ensemble des règles de droit privé régissant les actes des sociétés et entreprises.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT SYNDICAL 132 20

TG DROIT TRAVAIL 132 22

TA REPRÉSENTATION SYNDICALE 330 19

NE Ensemble des règles juridiques relatives aux syndicats.

NSF 128 Droit, sciences politiques

ROME K1903 Défense et conseil juridique

GFE W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature

DROIT TRAVAIL 132 22

EP	droit travail initiation ; expression salarié
TG	DROIT SOCIAL 132 34
TS	<ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02 • DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14 • DROIT SYNDICAL 132 20 • DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01 • INSPECTION TRAVAIL 132 13 • POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04
TA	CONTRAT TRAVAIL 330 71
NE	Ensemble des règles juridiques applicables aux relations individuelles et collectives entre les salariés et leurs employeurs.

NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01

TG	DROIT TRAVAIL 132 22
TA	EXPATRIATION IMPATRIATION 330 12
NA	Employé pour les formations à l'étude du droit du travail d'un ou plusieurs pays étrangers. Ne pas confondre avec DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

DROIT URBANISME 132 29

EP	expropriation
TG	DROIT PUBLIC 132 37
TA	AMÉNAGEMENT URBAIN 125 12 ; DROIT BTP 222 17 ; PLAN LOCAL URBANISME 125 05
NE	Ensemble des règles de droit qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88

EP	statut juridique entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TS	<ul style="list-style-type: none"> • STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81 • STATUT GROUPEMENT 132 71 • STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51 • STATUT SOCIÉTÉ 132 73
TA	FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66
NE	Ensemble des règles de droit régissant toutes les formes juridiques de personnes physiques ou morales (entreprise individuelle, organisation sans but lucratif, société, groupement).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

INSPECTION TRAVAIL 132 13

EP métier	inspecteur travail
TG	DROIT TRAVAIL 132 22
NE	Corps de fonctionnaires chargé de contrôler l'application de la réglementation du travail et de l'emploi.
NSF	<i>345 Application des droits et statuts des personnes, vie publique</i>
ROME	<i>K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

MARCHÉ PUBLIC 132 09

EP	achat public ; appel offres ; appel projets ; commande publique ; délégation service public ; DSP
TG	DROIT ADMINISTRATIF 132 18
TS	• DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10
TA	MARCHÉ TRAVAUX 222 59 ; TRAVAUX PUBLICS 220 54
NE	Contrat administratif par lequel, au terme d'une procédure, un entrepreneur s'engage, moyennant un paiement convenu, à fournir une prestation à l'administration.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

NOTARIAT 132 75

EP	comptabilité notariale ; droit notarial
EP métier	clerc notaire ; notaire
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NE	Ensemble des règles concernant la profession de notaire.
NA	Employé pour les formations à l'exercice de la profession de notaire, de clerc de notaire ainsi qu'à la gestion d'une étude notariale.
NSF	<i>345 Application des droits et statuts des personnes, vie publique</i>
ROME	<i>K1901 Aide et médiation judiciaire</i> <i>K1902 Collaboration juridique</i> <i>M1203 Comptabilité</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04

EP	règlement intérieur
TG	DROIT TRAVAIL 132 22
NA	Employé pour les formations aux bases légales (règlement intérieur) et aux procédures de sanctions dans l'entreprise, aux suites et aux recours du salarié.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52

EP	liquidation judiciaire entreprise ; redressement entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	PLAN SOCIAL 330 40 ; STRATÉGIE ENTREPRISE 320 25
NE	Ensemble des règles qui s'appliquent au redressement et à la liquidation judiciaires d'un commerce ou d'une entreprise en difficulté.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

RECouvreMENT CRÉANCE 132 80

EP	affacturage
TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
TA	RELANCE IMPAYÉ 340 58
NA	Employé pour les formations aux procédures judiciaires du recouvrement de créances ; pour les formations aux techniques de prévention, de relance et de négociation utilisées pour le recouvrement des impayés, employer RELANCE IMPAYÉ 340 58.
NSF	<i>313 Finances, banques, assurances, immobilier</i>
ROME	<i>D1403 Relation commerciale auprès de particuliers K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

RÈGLEMENT GÉNÉRAL PROTECTION DONNÉES 132 38

EP	RGPD
TG	DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35
TA	PROTECTION DONNÉES 310 22
NE	Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'UE.
NA	Employé pour les formations à la connaissance du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la mise en conformité par rapport à celui-ci.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96

TG	DROIT CIVIL 132 85
TA	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 410 35
NE	Obligation de réparer le dommage causé à autrui soit par l'inexécution d'un contrat, soit par un acte fautif, ou encore par le fait d'une personne dont on répond, ou d'un animal ou d'une chose dont on a la garde.
NA	Pour les formations à la responsabilité médicale, employer DROIT MÉDICAL 434 15 ; pour les formations à la responsabilité des dirigeants, employer RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63

TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TA	GESTION ORGANISATIONS 320 54
NA	Employé pour les formations à la responsabilité civile, pénale et/ou fiscale des cadres et dirigeants.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81

EP	conjoint collaborateur ; statut artisan ; statut commerçant ; statut commerçant artisan
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques de l'entreprise individuelle.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

STATUT GROUPEMENT 132 71

EP	droit groupement ; GIE ; GIP ; groupement intérêt économique ; groupement intérêt public
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des groupements : GIE, GEIE, GIP, etc.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51

EP	association ; fondation ; fonds dotation ; organisation non gouvernementale
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
TA	FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84 ; GESTION ASSOCIATION 131 87
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des organisations à but non lucratif.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

STATUT SOCIÉTÉ 132 73

EP	entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; EURL ; SARL ; société à responsabilité limitée ; société civile ; société commerciale ; société économie mixte
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des sociétés.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60

EP	achat entreprise ; leverage management buy out ; LMBO ; rachat entreprise ; reprise entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	ÉVALUATION FINANCIÈRE ENTREPRISE 326 18 ; GESTION PATRIMOINE 410 14 ; STRATÉGIE ENTREPRISE 320 25
NA	Employé pour les formations aux différentes formules de transmission d'entreprise autorisées par la loi : donation-partage au profit de tiers, reprise de l'entreprise par les salariés, cession massive des droits sociaux. Pour les formations aux aspects financiers, employer ÉVALUATION FINANCIÈRE ENTREPRISE 326 18.
NSF	<i>310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>